

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique

V.1-2017

**PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre
 APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres**
DISPOSITIF 1 An

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet

**Pratiquant de
 moins de 14 ans**

 CACI par
 tout médecin

 Certificat médical rédigé
 au regard du modèle
 téléchargeable :

<http://medical.ffessm.fr/>
**Pratiquant de
 14 ans et plus**

 CACI par
 tout médecin

 Le médecin peut se référer aux
 fiches conseils de la Commission
 médicale et de prévention FFESSM

<http://medical.ffessm.fr/>
CAS PARTICULIERS

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour ;**
 - la pratique du TRIMIX Hypoxyque — la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- **Handisub[®] :** Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin.
Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- **Surclassement sportif :** Tout médecin (modèles de certificat médical définis par discipline, par catégorie d'âge et type)
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés)

RAPPEL
SANS LICENCE ni CACI

 Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1^o étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre

LICENCE SANS CACI

La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.